

Mesures prises sur les questions soulevées

31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 6.1 de l'ordre du jour : Rapport du comité d'audit pour 2022</p>	<p>La Conférence</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend note et approuve le rapport du Comité d'audit pour la période allant d'août 2022 à juillet 2023 ; 2) prend note de l'amélioration des performances et de la position des réserves au cours des six dernières années, mais aussi du fait qu'elles ne sont pas suffisantes pour garantir la durabilité et la croissance à long terme ; 3) encourage les Membres à ouvrir un dialogue avec le Secrétariat pour prendre des dispositions s'agissant du paiement des contributions en souffrance ; 4) le Comité invite les Membres à respecter pleinement sa résolution de la CP28 relative à cette augmentation de 20 % des cotisations et d'envisager de verser des contributions volontaires supplémentaires pour soutenir leur Secrétariat ; 5) demande aux Membres de soutenir et de s'engager pleinement dans la finalisation du cadre de partenariat stratégique de leurs États et territoires respectifs afin de permettre un engagement, une intervention et un soutien plus efficaces de la part du Secrétariat pour relever les défis environnementaux auxquels ils sont confrontés ; 6) demande que le processus d'examen soit traité en priorité par le groupe de travail indépendant sur l'examen de la rémunération du personnel, à mi-parcours et au niveau de l'entreprise, car il a un effet plus large sur la gouvernance et le fonctionnement du Secrétariat ; et 7) exprime sa reconnaissance pour la coopération et le soutien qu'elle a reçus de la part du Directeur général, de la Directrice générale adjointe, de l'équipe de direction et du personnel du PROE au cours des 12 derniers mois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat a entamé un dialogue avec les Membres sur les modalités de paiement des cotisations impayées. • Des lettres ont été envoyées aux Membres au premier trimestre 2024 pour leur indiquer qu'une augmentation de 20 % est désormais appliquée. Ceci fait suite aux circulaires envoyées l'année dernière en octobre pour informer de la (des) décision(s) de la 31^e CP à ce sujet. • Les îles Cook, les Kiribati, les Samoa américaines et Nauru ont demandé le lancement de CPSPT à la suite de la 31^e CP. Le CPSPT des Palaos a été achevé et signé en 2023. • Les recommandations du groupe de travail issues de l'évaluation indépendante et de l'évaluation à mi-parcours ont été approuvées lors de la 31^e CP. • L'examen de la rémunération du personnel, y compris les consultations, devrait avoir lieu entre juin et août 2024. Le groupe de travail des Membres devrait présenter un rapport contenant des recommandations pour examen par le Conseil exécutif du PROE en septembre 2024 ou pour examen hors session par les Membres.

Mesures prises sur les questions soulevées
31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 6.2 de l'ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) examine le rapport et cherche à résoudre la question des contributions en souffrance des Membres ; 2) prend acte du fait que les contributions de certains Membres restent en souffrance pour un montant total de 786 161 USD au 31 aout 2023 ; 3) prend acte de la décision prise en 2017 lors de la 28^e Conférence du PROE, qui « recommande une augmentation de 20 % des contributions des Membres, sous réserve de la confirmation des capitales, à compter de l'exercice financier 2018 du PROE. Cette formulation n'est pas souhaitée par les États-Unis et la France, cette dernière préférant recommander une augmentation des contributions « jusqu'à 20 % ». Les Tonga examineront la question après la tenue de leurs élections générales. » Lors de cette même Conférence, le Secrétariat a été « enjoint à continuer à collaborer avec les pays Membres en situation d'arriérés de paiement en vue d'établir des programmes d'échelonnement » ; 4) prend acte du fait qu'à ce jour, les Membres suivants ont augmenté leur contribution de 20 % par rapport au niveau de 2004 : Australie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Tuvalu. La France et les États-Unis, qui comptaient déjà parmi les principaux contributeurs au budget du PROE et mettaient l'accent sur les procédures de leurs budgets nationaux respectifs, se sont depuis engagés et ont versé leur contribution, avec une augmentation de 7 % pour les États-Unis, de 5 % pour la France, de 10 % pour la Polynésie française ; 5) s'engage collectivement et individuellement à verser l'intégralité des contributions actuellement impayées en 2023 ; et 6) enjoint le Secrétariat à adresser un courrier officiel aux Membres n'ayant pas encore mis en œuvre la résolution de la CP28 en leur rappelant ladite décision et en les priant d'augmenter ou de réajuster leurs contributions de 20 %, conformément à ladite résolution à compter de 2024, ce qui pourra être reflété dans les factures révisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des lettres ont été envoyées aux Membres en octobre pour les informer de la décision d'augmenter les cotisations.

Mesures prises sur les questions soulevées

31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 6.3 de l'ordre du jour : Financement durable : rapport de l'évaluation indépendante</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte du rapport actualisé sur l'évaluation indépendante de la structure de financement de base du PROE et sur l'élaboration de la stratégie de finances et de ressources durables du PROE ; 2) s'engage à prendre part aux consultations qui seront menées par les consultants avec les Membres du PROE, les bailleurs et les partenaires au cours de la Conférence du PROE, ainsi qu'aux discussions ultérieures dans le cadre de ces services de conseil ; et 3) valide le Groupe de travail existant des Membres du PROE chargé d'évaluer les recommandations de la troisième évaluation indépendante et de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE en tant que mécanisme d'examen et de révision du rapport des consultants et du projet de stratégie de finances et de ressources durables pour le PROE. 	<ul style="list-style-type: none"> • La consultation du groupe de travail des Membres s'est achevée en mars. • Le travail d'examen des consultants s'est achevé le 30/4/24 avec la version finale de la stratégie de finances et de ressources durables du PROE, incluant l'examen des politiques et le groupe de travail des Membres doit orienter les prochaines étapes et préparer leur document de groupe de travail pour la réunion du Conseil exécutif en septembre.

Mesures prises sur les questions soulevées

31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 6.4 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail du PROE concernant l'évaluation indépendante du PROE, l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE, ainsi que le rapport de 2021 sur la rémunération du personnel</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) approuve le rapport du Groupe de travail et sa hiérarchisation des recommandations issues de l'évaluation indépendante et de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE ; 2) salue l'approche proactive du Secrétariat visant à mettre en œuvre les recommandations prioritaires proposées par le Groupe de travail ; et 3) autorise le Groupe de travail à travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat pour faciliter l'engagement d'un·e consultant·e indépendant·e compétent·e chargé·e d'examiner la question de la rémunération, et pour élaborer un calendrier en vue d'achever ladite évaluation afin que les Membres puissent l'étudier hors session dans le courant du premier trimestre 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire envoyée le 25/10/23 pour lancer les discussions du groupe de travail pour l'examen du financement durable et l'examen des rémunérations. • Le groupe de travail des Membres a tenu plusieurs réunions depuis novembre 2023 pour faire avancer la décision de la Conférence du PROE sur l'examen des rémunérations. Les produits principaux incluent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Confirmation de l'engagement et du mandat d'un consultant indépendant pour mener à bien l'examen des rémunérations ○ Approbation du mandat et du plan de travail du groupe de travail pour l'avancement de l'examen des rémunérations ○ L'évaluation des offres par le comité de sélection des offres est en cours et la finalisation de l'offre et des négociations est prévue pour le début du mois de juin 2024. • L'examen, y compris les consultations, devrait avoir lieu de juin à août 2024. Le groupe de travail des Membres devrait fournir un rapport avec des recommandations pour examen par le Conseil exécutif du PROE en septembre 2024 ou pour un examen hors session par les Membres.
<p>Point 6.5 de l'ordre du jour : Nomination des auditeurs externes</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) examine le document et approuve la nomination de KMPG (Fidji) afin de vérifier les comptes financiers du PROE pour les exercices financiers clos les 31 décembre 2023 et 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat signé le 25/10/2023. • Audit pour 2023 effectué au premier trimestre 2024.
<p>Point 6.6 de l'ordre du jour : Examen du règlement du personnel de 2012</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte de l'avancement de la révision du règlement du personnel de 2012 ; 2) décide qu'en l'absence de tout progrès de la part du groupe de travail des Membres, une démarche plus ferme sera adoptée pour l'examen des rémunérations de 2021. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une mise à jour de l'examen du règlement du personnel sera fournie au Conseil exécutif en septembre 2024. • Une mise à jour sur l'état d'avancement de l'examen des rémunérations par le groupe de travail des Membres est fournie au point 6.4 de l'ordre du jour ci-dessus. Ces informations seront prises en compte lors de la mise à jour du règlement du personnel.

Mesures prises sur les questions soulevées
31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 6.7 de l'ordre du jour : Évaluation des résultats du Directeur général du PROE (huis clos)</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte de l'évaluation, par la Troïka, du PDP du DG pour la période avril 2022 – aout 2023 et l'approuve, tout en saluant les nombreuses initiatives et les résultats positifs, et en indiquant les domaines nécessitant une attention particulière au cours de l'année à venir ; et 2) invite tous les Membres à proposer, via une circulaire, des objectifs pertinents et appropriés qu'ils souhaiteraient voir repris dans le prochain PDP du Directeur général, avant la fin septembre 2023. La Troïka discutera avec le DG des objectifs de son PDP et en produira la version finale avant la fin octobre 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> • La troïka a approuvé les objectifs du PDP du DG pour 2023/2024. • Un rapport sur l'examen formel des performances du PDP 2023/2024 du DG sera soumis par la troïka au Conseil exécutif en septembre 2024.
<p>Point 7.2 de l'ordre du jour : Pérennité du Centre océanien sur les changements climatiques</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) approuve le Plan de durabilité pour le renforcement des capacités et les cadres de partenariat pour le courtage des connaissances, la transposition de la science aux services et la recherche et l'innovation ; et 2) encourage les Membres et partenaires à renforcer les services du Centre océanien sur les changements climatiques en investissant dans les Cadres de partenariat du Centre 	<p>Plan de durabilité pour le renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PCCC continue de proposer des programmes de renforcement des capacités et de bourses dans les domaines de l'adaptation, de l'atténuation, des services climatiques et de l'élaboration de projets (financement du climat, GIEC, santé, etc.). • Un nouveau projet de renforcement des capacités pour l'innovation a officiellement débuté en mars (2024-2027).

Mesures prises sur les questions soulevées
31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

		<ul style="list-style-type: none">• Soutenir la campagne sur les changements climatiques et le sport ciblant les jeunes et d'autres membres de la communauté par le biais d'un partenariat avec le gouvernement des Îles Salomon pour l'écologisation des Jeux du Pacifique.• Renforcer la collaboration avec l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) afin de proposer des formations ciblées aux parlementaires du Pacifique.• Partenariat avec le gouvernement du Samoa pour dispenser une formation sur « les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'inclusion sociale face aux changements climatiques ». <p>Cadre de partenariat pour le courtage des connaissances</p> <ul style="list-style-type: none">• Le PCCC continue d'améliorer le flux de données pratiques entre les services météorologiques, les personnes actives dans les domaines du climat, de la politique, de la recherche, de la science et de la technique, et les personnes chargées de la mise en œuvre des politiques, programmes et projets.• Des termes de référence ont été élaborés pour la numérisation des ressources audiovisuelles du PROE, en partenariat avec l'équipe de gestion de l'information et des connaissances du PROE. Ces ressources seront mises à la disposition du public sur la plateforme d'apprentissage en ligne du PCCC pour la formation et le renforcement des capacités.• Le Portail océanien sur les changements climatiques (PCCP) est actuellement en cours de restructuration, ce qui permettra également d'évaluer et d'examiner l'utilité et l'efficacité des informations contenues dans le PCCP pour les ÉTIO. Le nouveau site du PCCP sera lancé lors de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique. <p>Science pour les services et cadre de recherche</p> <ul style="list-style-type: none">• Signature d'un accord de subvention de 30 000 euros avec l'UKMO pour soutenir la révision du cadre de recherche de la Science pour les services• Le Conseil météorologique du Pacifique a officiellement approuvé que le PCCC dirige le renforcement de l'engagement
--	--	--

Mesures prises sur les questions soulevées
31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
		du Pacifique dans les cycles et processus d'évaluation et de rapport du GIEC.

Mesures prises sur les questions soulevées
31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
		<p>Partenariat pour l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau projet de renforcement des capacités pour l'innovation a officiellement débuté en mars (2024-2027). • Le PCCC continue à forger des partenariats pour trouver des solutions innovantes aux défis posés par les changements climatiques en organisant deux fois par an des événements pour présenter des solutions innovantes adaptées à notre Pacifique.
<p>Point 7.3 de l'ordre du jour : Mobiliser le financement de la lutte contre les changements climatiques dans un environnement changeant</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte des progrès accomplis en vue de réduire l'écart entre les priorités en matière d'adaptation et le financement climatique ; 2) prend acte des nouvelles possibilités émergentes pour le financement de l'action climatique ; et 3) encourage le PROE à aller de l'avant en mettant en œuvre les actions envisagées en vue de réduire l'écart entre les priorités en matière de financement et les financements disponibles ou émergents pour l'action climatique. 	<p>Les nouvelles opportunités découlent de la transition vers des approches programmatiques, le PROE disposant désormais des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme One Pacifique (OPP) du PROE et du FVC, doté d'un budget de 157 millions d'USD, au stade de la nouvelle présentation de la note conceptuelle. L'OPP est structuré en deux sous-régions, un modèle national et un modèle régional de mise en œuvre. • L'approche programmatique multi-donateurs du PROE sur la sécurité de l'eau et l'hydrologie en réponse à l'approche programmatique régionale pour l'action climatique (RPACA) avec un total de 52 millions USD au stade de la soumission de la note conceptuelle au FA et au FVC. • Proposition d'un programme d'adaptation mené localement avec la modalité d'accès direct amélioré (ADA) du FVC. Ce programme en est au stade de l'idée et sera conçu pour faire progresser les activités nationales de planification de l'adaptation actuellement menées par le PROE.

Mesures prises sur les questions soulevées
31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 8.1 de l'ordre du jour : Résultats de la CdP27 à la CCNUCC et bilan partiel des préparatifs pour la CdP28</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte des résultats de la participation des petits États insulaires en développement du Pacifique à la CdP27 ; et 2) prend acte de l'avancée des préparatifs en vue de la CdP28 réalisés par le PROE et par le One CORP 	<p>Les préparatifs pour la CdP 29 ont commencé avec les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Post CdP 28 achevé en mars. • Ateliers virtuels pour la réunion intersession de Bonn, achevés en mai • L'analyse approfondie de 13 priorités des PÉIDP commencera en septembre. • Confirmation de la pré-CdP 29 à Nadi, Fidji, du 30 septembre au 4 octobre. • Réunion des ministres des Parties du Pacifique à la CCNUCC - octobre 2024, provisoirement rattachée à la pré-CdP pour les représentants officiels.
<p>Point 8.2 de l'ordre du jour : Feuilles de route de la CdP15 à la CDB pour la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité d'ici 2030</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte de l'évolution et des résultats de la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP15 à la CDB) ; 2) encourage les Membres à prendre part aux actions en cours autour de la Convention sur la diversité biologique au niveau mondial ; et 3) demande au Secrétariat de continuer à collaborer avec les partenaires et de chercher davantage de ressources pour accompagner la mise en œuvre des décisions et résultats de la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP15). 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier obtenu grâce à la générosité du gouvernement néo-zélandais pour les activités du PROE relatives à l'engagement et à la participation des pays du Pacifique à la CDB et aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) relatifs à la biodiversité. • Le PROE a soumis avec succès une manifestation d'intérêt pour l'accueil d'un Centre sous-régional de coopération technique et scientifique pour appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (à confirmer lors de la 16^e CdP de la CDB) • Le PROE a également rejoint l'initiative d'accélération des SPANB et s'est vu attribuer un poste 0,5 ETP de facilitateur des SPANB partagé avec le Vanuatu. • Dialogue sur les SPANB dans le Pacifique et atelier sur l'objectif 3 du CMB (zones protégées et conservées) organisé en mars 2024 en partenariat avec le PROE, le Secrétariat de la CDB, le PNUE et la FAO. Organisé conjointement avec le gouvernement des Fidji à Nadi.
<p>Point 8.3 de l'ordre du jour : Point sur les résultats de la CdP aux Conventions BRS et sur les préparatifs de la CdP à la Convention de Minamata</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte des résultats de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam, et de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Convocation de la réunion préparatoire sous-régionale du Pacifique pour la CdP5 de la Convention de Minamata le 12 octobre 2023 aux Palaos. Les Parties ont discuté de l'ordre du jour de la CdP et préparé trois documents de synthèse régionaux sur le mercure dans l'environnement, dans les

Mesures prises sur les questions soulevées
31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
	<p>onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm ;</p> <p>2) encourage les Parties à prendre les mesures nécessaires au niveau national pour mettre en œuvre les résultats de la Conférence des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ; et</p> <p>3) prend acte des préparatifs de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure</p>	<p>cosmétiques et dans les lampes. Fourniture d'un soutien technique consultatif aux Parties lors de la CdP5 à Genève. Les déclarations régionales préparées ont été présentées par les Tonga, les Tuvalu et le Vanuatu.</p>

Mesures prises sur les questions soulevées

31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 8.4 de l'ordre du jour : Bilan partiel sur l'instrument international juridiquement contraignant sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale en vertu du droit de la mer</p>	<p>La Conférence :</p> <p>1) prend acte du bilan partiel sur l'instrument juridiquement contraignant sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales en vertu du droit de la mer ; et</p> <p>2) encourage les Membres à envisager de signer et de ratifier au plus tôt le Traité sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales afin de permettre son entrée en vigueur dès que possible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme GSE collabore avec le programme EOI et l'unité juridique pour gérer les travaux sur la BBNJ. • Le Bureau du Commissaire à la gouvernance de l'océan (OPOC) a procédé à une évaluation des besoins régionaux et a demandé au PROE de lui faire part de ses commentaires sur les besoins et les domaines de soutien aux PÉIDP dans le cadre de la ratification et de l'intégration du traité. Le PROE a également dispensé une formation sur l'évaluation de l'impact environnemental dans le cadre du traité. • Le Secrétariat a été invité en tant que personnel-ressource lors de l'atelier national sur la BBNJ à Fidji qui s'est achevé récemment. • Le PROE a présenté aux représentants du gouvernement fidjien les sections du traité relatives à l'EIE et aux outils de gestion par zone et les a comparées aux politiques et législations nationales en vigueur. • L'OPOC, en coordination avec les partenaires et les organisations régionales et les agences du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), s'efforcent de fournir une assistance à la capacité des PÉIDP sur la ratification et la mise en œuvre du Traité BBNJ par le biais d'un atelier organisé du 3 au 11 juillet 2024 à Suva, Fidji.

Mesures prises sur les questions soulevées

31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 8.5 de l'ordre du jour : Comité de négociation intergouvernemental en vue de la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, notamment dans le milieu marin</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend note des résultats de la première et de la deuxième sessions du Comité de négociation intergouvernemental (CNI-1 et CNI-2), ainsi que des réunions préparatoires ; 2) exprime sa gratitude envers les Membres du Pacifique insulaire, dirigés par le Secrétariat, pour leur aide, l'Australie et les Nations Unies pour leur appui financier, ainsi que d'autres Membres et partenaires métropolitains ; 3) demande au Secrétariat de continuer à diriger la coordination et l'aide octroyée par tous les organes du Pacifique intéressés (dont le CORP), dans le but d'unifier l'aide apportée à nos Membres du Pacifique insulaire participant aux négociations dans le cadre du Comité de négociation intergouvernemental, et de rendre cette aide plus efficace ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat a convoqué la réunion préparatoire des PÉIDP pour la CNI-4 à Auckland, en Nouvelle-Zélande, du 12 au 15 février 2024, avec le soutien financier du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce. La réunion est accueillie par le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce avec le soutien du Bureau du Commissaire à la gouvernance de l'océan (OPOC), de Scientist Coalition, de l'Environment Investigation Agency (EIA), de l'Université de Wollongong et de la Banque mondiale. La réunion comprenait une journée de formation aux négociations à laquelle ont participé les 14 pays insulaires du Pacifique et a été présidée par le gouvernement du Vanuatu en tant que président des PÉID du Pacifique.
	<ol style="list-style-type: none"> 4) encourage l'appui financier d'autres partenaires donateurs pour contribuer aux négociations, tel que le font actuellement l'Australie et les Nations Unies ; 5) encourage les États Membres à rejoindre la Coalition pour de hautes ambitions, formée de pays partageant les mêmes idées, pour mettre fin à la pollution plastique d'ici 2040 ; et 6) prend acte du souhait des îles Cook de rehausser le profil du Traité mondial contre la pollution plastique pour le transformer en un Partenariat du Pacifique pour la prospérité lors de la prochaine réunion des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique devant se tenir en novembre 2023, et l'approuve. 	
<p>Point 9.1.1 de l'ordre du jour : Climat et océans (ST/PIGOOS/COSPPac)</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte de l'avancée des travaux du PROE et des partenaires sur les savoirs traditionnels ; et 2) approuve la proposition du Secrétariat de créer un groupe de travail sur les savoirs traditionnels sous l'égide de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique, et l'enjoint de ce faire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique a choisi de ne pas participer aux groupes de travail à ce moment-là. Par conséquent, une communauté de pratique sur les savoirs traditionnels est en cours de développement dans le cadre du COSPPAC afin de contribuer à la stratégie culturelle régionale pour laquelle le PROE est le chef de file en matière de savoirs traditionnels. En interne, cela a été coordonné entre les programmes du PROE.

Mesures prises sur les questions soulevées

31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 9.1.2 de l'ordre du jour : Conseil météorologique du Pacifique et résultats de réunions connexes, dont le Programme pour la préparation climatique du Pacifique</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte des résultats de la réunion conjointe entre les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) et les Bureaux nationaux de gestion des catastrophes (NDMO) ; 2) prend acte de la mise en place du Mécanisme de coordination du partenariat pour le Pacifique et du Tableau de bord destiné à faciliter la coordination avec les partenaires de développement en ce qui concerne les systèmes d'alerte précoce dans le Pacifique ; 3) prend acte des résultats de la sixième réunion du Conseil météorologique du Pacifique ; 4) prend acte des progrès réalisés dans le cadre du Programme pour la préparation climatique du Pacifique, tout en saluant la contribution financière de l'Australie, d'un montant de 30 millions AUD, ainsi que l'appui de la Nouvelle-Zélande ; 	<p>Résultats du CMP-6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PROE a mis en œuvre la recommandation selon laquelle le Programme WRP doit finaliser le plan de gouvernance et de mise en œuvre. • Les groupes d'experts du CMP se réunissent pour discuter de leur plan de travail et de leurs actions. • Le CCR a conçu un logo et travaille à la création de son site web. <p>Résultats des SMHN et du NDMO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PROE et la CPS ont présenté conjointement les options de renforcement de la collaboration entre la NDMO et les SMHN lors de la réunion des responsables de la gestion des catastrophes en avril 2024. • Une équipe de travail sur les systèmes d'alerte précoce multidangers (MHEWS) sera mise en place dans le cadre du CDRP, au sein de laquelle la NDMO et les SMHN collaboreront et se coordonneront.
	<ol style="list-style-type: none"> 5) prend acte de la structure de gouvernance et du mécanisme de financement du Programme pour la préparation climatique recommandés par le CMP ; 6) prend acte de la déclaration ministérielle de Namaka en faveur de services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et océanographiques durables pour un Pacifique bleu résilient, et l'approuve 7) demande aux partenaires de développement d'investir dans le Programme pour la préparation climatique afin de coordonner la mise en œuvre à plus grande échelle de systèmes d'alerte précoce multirisques de bout en bout centrés sur les populations pour tous les pays et territoires insulaires du Pacifique et de coordonner leurs efforts en la matière par le biais du Mécanisme de coordination du partenariat du Pacifique et du Tableau de bord ; et. 8) prend acte de l'intention des îles Cook de donner une plus grande visibilité au programme de Préparation climatique du Pacifique en 	<p>Préparation climatique du Pacifique (WRP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le plan de gouvernance et de mise en œuvre du Programme WRP • Le recrutement de l'UGP a progressé. Le gestionnaire est maintenant en place. • Le Programme WRP a été considéré comme l'une des priorités du Partenariat pour la prospérité du Pacifique lors de la 52^e Réunion des dirigeants et dirigeantes du Forum. • La Nouvelle-Zélande a engagé 20 millions de dollars néo-zélandais et soutient le Programme WRP dans la mise en œuvre de certaines de ses activités. L'une de ces activités est l'installation d'un radar pour les Tonga. • La JICA s'est engagée à apporter son soutien au gouvernement des Fidji par le biais d'un accord bilatéral pour la construction du centre régional d'étalonnage des instruments et du centre régional de formation.

Mesures prises sur les questions soulevées
31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
	<p>tant que Partenariat pour la prospérité du Pacifique lors de la prochaine réunion des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique, qui se tiendra en novembre 2023, et l'approuve.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'UKMO a fourni 300 000 GBP pour soutenir la mise en œuvre. Organisation d'une session conjointe entre le Programme WRP et Alertes précoces pour tous (EW4ALL) à laquelle ont participé les SMHN, la NDMO, les ONG (Sociétés de la Croix-Rouge) afin de mieux coordonner les activités dans la région.
<p>Point 9.1.3 de l'ordre du jour : Nouvelle convocation de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique</p>	<p>La Conférence :</p> <p>1) approuve la convocation d'une nouvelle Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique en 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique s'est de nouveau réunie avec succès en mai 2024, tous les Membres du PROE étaient représentés. Les résultats seront présentés au Conseil exécutif en 2024.

Mesures prises sur les questions soulevées

31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 9.2 de l'ordre du jour : Aperçu de l'Objectif régional n° 2 : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte du présent compte rendu sur la mise en œuvre des activités contribuant à l'Objectif régional 2 pour la période biennale 2024-2025 ; et 2) encourage le Secrétariat à renforcer le soutien apporté aux Membres dans le cadre du développement d'une coopération régionale et transfrontalière en matière de protection des océans, y compris d'aires marines protégées et autres mesures de conservation, et à faciliter les interactions entre les responsables de la conservation et des aires protégées des îles océaniques, notamment en poursuivant l'amélioration du Portail des aires protégées des îles du Pacifique (PIPAP) 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du projet GIZ-PROE de deux ans sur les écosystèmes de carbone bleu, MACBlue, est en cours, financée par le projet de l'Initiative internationale allemande pour le climat dans les pays mélanésiens, en partenariat avec la CPS. • Dans le cadre de la Table ronde des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées (PIRT), le réseau de conservation des aires du Pacifique (PaCON), coprésidé par le PROE, soutiendra l'engagement coordonné des organisations et des pays sur les questions prioritaires. • L'importance de la coopération régionale et transfrontalière sur la protection des océans, y compris la question de la BBNJ, a été soulevée lors du Dialogue Pacifique (composante de la cible 3) à Nadi, en mars 2024. Cependant, des discussions plus approfondies et plus détaillées seront nécessaires à la suite de cet atelier. • Programme Pacific BioScapes : une formation sur le PIPAP et les SIG a eu lieu et les adhésions au PIPAP ont augmenté.
<p>Point 9.2.1 de l'ordre du jour : Progrès réalisés concernant les activités phares du PROE pour le milieu marin à l'horizon 2030</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. approuve le Programme régional océanique sur les espèces marines 2022-2026 ; 2. s'engage à mettre en œuvre le PIRMSP 2022-2026 et le Plan d'action pour les récifs coralliens 2021-2030 ; et 3. salue les actions de la Décennie des Nations Unies pour les océans relatives à la science des espèces marines menacées et migratrices et des coraux, et s'engage à y contribuer 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme régional océanique sur les espèces marines 2022-2026. <ul style="list-style-type: none"> ○ Manuel de surveillance des tortues achevé, la formation doit commencer cette année. ○ Manuel de surveillance des oiseaux de mer achevé, la formation débute cette année, notamment dans le cadre du premier symposium océanique sur les oiseaux de mer. ○ Atelier conjoint avec l'UICN sur les zones importantes pour les requins et les raies en Océanie afin d'identifier les sites d'importance mondiale. ○ Élaboration d'une ligne directrice régionale sur le tourisme marin et de codes de conduite pour soutenir le tourisme durable avec les espèces marines migratrices. • Plan d'action 2021-2030 pour les récifs coralliens du Pacifique <ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet ReefCloud piloté au Samoa s'est achevé par une série d'ateliers finaux organisés en février 2024 pour présenter les résultats, les enseignements tirés et les prochaines étapes du projet.

Mesures prises sur les questions soulevées

31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique, qui contribue également à la Décennie des Nations unies pour l'action sur les océans en faveur des coraux, la prochaine phase de conception et de mise en œuvre du projet ReefCloud (2024-2026) débutera en mai 2024 afin d'évaluer et d'affiner les objectifs et les activités du projet pour garantir l'alignement sur les besoins de surveillance des récifs coralliens du Pacifique. ○ Des propositions de projet et des concepts sont en cours d'élaboration afin d'obtenir un financement pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique.
<p>Point 9.2.2 de l'ordre du jour : Rétablissement de la résilience des îles : améliorer la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) approuve le Cadre directeur pour la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique (deuxième édition) ; 2) s'engage à faire appel au PRISMSS pour contribuer au contrôle des espèces envahissantes dans les pays et veiller à ce que les priorités nationales soient consignées dans le système opérationnel du PRISMSS ; 3) atteste de ce que le contrôle des espèces envahissantes constitue un élément essentiel pour le rétablissement de la résilience des îles et leur adaptation aux changements climatiques ; et 4) demande au Secrétariat de poursuivre la mise en place d'initiatives régionales en faveur de l'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques axées sur la lutte contre les espèces envahissantes, et l'encourage à accomplir cette tâche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre directeur pour la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (2e édition) disponible en ligne à l'adresse suivante : https://brb.sprep.org/sites/default/files/2023-10/ISM%20Guidelines%20Digital.pdf • Dix-sept membres mènent des activités du PRISMSS dans leur pays. Depuis la 31^e Conférence du PROE, les Membres ont bénéficié d'une assistance pour classer par ordre de priorité les espèces et les sites à gérer dans les États fédérés de Micronésie, aux Palaos, aux Îles Salomon et au Vanuatu. Certains Membres ont enregistré leurs priorités dans le navigateur PRISMSS. Les coordinateurs nationaux sur les espèces envahissantes ont été formés lors de la 5^e réunion du réseau pédagogique sur les espèces envahissantes du Pacifique (PILN) en novembre 2023. • Douze membres ont mis en œuvre des activités de résilience aux espèces envahissantes et d'adaptation aux changements climatiques dans leur pays. • Le FIP régional du FEM 8 est en cours d'élaboration avec 5 Membres. Anticipation du développement d'un programme de fonds d'adaptation régional et d'autres projets déterminés par les Membres. Des fonds ont été obtenus du gouvernement néo-zélandais pour soutenir ces initiatives.

Mesures prises sur les questions soulevées

31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 9.2.3 de l'ordre du jour : Choix du pays hôte pour la 11^e Conférence du Pacifique insulaire sur la Conservation de la nature et les aires protégées (2025)</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte de la convocation de la 11^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, dont la troisième édition de la remise des Prix océaniques de la protection de l'environnement, en 2025 ; et 2) encourage les Membres à manifester leur intérêt pour l'accueil de la 11^e Conférence et à collaborer avec le Secrétariat à l'organisation de cette manifestation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté d'accueillir la 11^e conférence. • Le PROE et le Secrétariat de la PIRT, en tant que co-organisateurs avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, se sont réunis à Nouméa en février 2024 pour des discussions initiales. • La date actuellement proposée pour la conférence est mai 2026.
<p>Point 9.3.1 de l'ordre du jour : Aspirations pour un Pacifique plus propre en 2035 : nouvelle Stratégie régionale océanique pour la lutte contre les déchets et la pollution 2026-2035 (« Un Pacifique plus propre en 2035 »), nouveau Programme de prévention de la pollution de l'océan Pacifique 2026-2035 (PACPOL 2035) et révision du Plan d'action 2018-2025 pour la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) approuve l'élaboration de la nouvelle stratégie « Un Pacifique plus propre 2026-2035 » ; 2) approuve l'élaboration du nouveau programme PACPOL 2026-2035, qui représente une formidable occasion pour les pays insulaires du Pacifique de continuer à prendre des mesures d'envergure pour protéger nos océans de la pollution marine ; et 3) encourage les Membres à participer et à contribuer à l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional 2018-2025 pour la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique et à communiquer leurs objectifs et leurs attentes concernant les cibles pertinentes, tout en gardant un œil sur les actions menées dans le cadre du CNI pour la lutte contre la pollution plastique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher le soutien de donateurs et de projets potentiels pour développer un nouveau Pacifique propre 2026-2035. Le nouveau Pacifique propre à l'horizon 2035 fera l'objet de discussions lors de la Table ronde pour un Pacifique propre (CPRT) en août 2024 ainsi que lors de la réunion de la table ronde des donateurs pendant la CPRT. • Rédaction d'un mandat en cours et recherche d'un soutien financier auprès de donateurs potentiels pour l'examen du PACPOL 2015-2020 et l'élaboration d'un nouveau PACPOL 2026-2035 portant sur le mécanisme régional d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. • L'examen à mi-parcours du plan d'action régional du Plan d'action océanique pour les déchets marins 2018-2025 (PRMLAP) sera achevé et discuté lors de la CPRT en août 2024. L'avant-projet de PRMLAP, disposant d'un cadre actualisé permettant d'intégrer le processus de lutte contre la pollution plastique du CNI, a été élaboré et sera discuté lors de la CPRT.

Mesures prises sur les questions soulevées
31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 9.3.2 de l'ordre du jour : Économie circulaire : exploiter le potentiel des déchets en tant que ressource</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) approuve l'élaboration d'un Cadre politique régional en faveur de l'économie circulaire et d'un Réseau régional pour l'économie circulaire ; et 2) encourage les Membres à appuyer le Secrétariat dans la recherche de fonds pour tirer parti des possibilités offertes par les différentes initiatives des bailleurs pour la mise en œuvre de projets d'économie circulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Début de l'élaboration d'un projet de Cadre politique régional en faveur de l'économie circulaire fondé sur d'autres cadres utilisés dans d'autres régions/pays. Le projet de cadre et la mise en place du réseau régional d'économie circulaire seront examinés lors de la CPRT en août.
<p>Point 9.3.3 de l'ordre du jour : Renforcement des capacités en matière de lutte contre les déchets et la pollution : programmes régionaux en faveur d'un changement de comportement et d'une communauté de pratique</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) approuve l'approche consistant à concevoir et à mettre en œuvre des campagnes dites de « marketing sociocommunautaire » ; et 2) encourage la participation active des ministères compétents des pays Membres dans l'exécution d'activités pilotes afin de renforcer les capacités de mise en œuvre de campagnes similaires dans toute la région 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mener des projets pilotes de changement de comportement au Vanuatu, dans les Îles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée afin de donner aux communautés les moyens d'appliquer des solutions innovantes et simples pour une gestion durable des déchets. Ces projets devraient être achevés en 2024. <ol style="list-style-type: none"> a. Îles Salomon : Améliorer la gestion des déchets organiques et recyclables dans la communauté de Tuvaruhu, Honiara - Une communauté située en amont de la rivière Mataniko identifiée par MECDEM. Le plan de travail a été approuvé et les activités ont commencé en mars 2024.

Mesures prises sur les questions soulevées
31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
		<p>b. Vanuatu : Choisir le réutilisable plutôt que le jetable : une initiative communautaire visant à changer les comportements pour utiliser des couches réutilisables au lieu de couches jetables. Le lancement du projet aura lieu en avril 2024. Les actions ont été reportées en attendant que le gouvernement de Vanuatu décide du ministère de tutelle.</p> <p>c. Papouasie-Nouvelle-Guinée : Permettre une élimination sûre des déchets électroniques dans la communauté de la vallée de l'Ensis : le projet a débuté en mars 2024 avec les anciens de la vallée d'Ensis (Port Moresby). Des interventions prédéfinies ont été testées dans la communauté afin d'identifier une approche d'intervention appropriée pour faire progresser le projet pilote. Les interventions sont maintenant préparées pour être mises en œuvre au cours des prochains mois en coordination avec la NCDC/la CEPA et les partenaires locaux.</p>
<p>Point 9.3.4 de l'ordre du jour : Gestion écologiquement rationnelle des déchets chimiques et toxiques</p>	<p>La Conférence :</p> <p>1) approuve l'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. des Perspectives régionales pour le Pacifique sur les déchets et substances toxiques et de directives destinées à aider les Membres à mieux gérer les nouveaux flux de déchets ; ii. du Plan d'action régional sur le mercure ; et iii. des Codes de pratique régionaux sur les déchets dangereux . <p>2) approuve l'adoption des directives techniques élaborées par les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (BRS) sur une gestion écologiquement rationnelle des déchets toxiques ;</p> <p>3) encourage les points de contact des projets à participer activement aux activités des projets et à employer les ressources élaborées pour améliorer la gestion des déchets dangereux à l'échelle nationale ; et</p> <p>4) charge le Secrétariat de procéder à une évaluation des capacités de coordination de la surveillance de la contamination radioactive de l'environnement marin du Pacifique en collaboration avec des groupes d'experts, y compris les organisations du CORP et les institutions de recherche, et de faire rapport aux Membres à ce sujet à l'occasion de la réunion du Conseil exécutif en 2024.</p>	<p>1) Dernières avancées :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Les Perspectives régionales pour le Pacifique sur les déchets et substances toxiques sont financées par le projet ACP AME 3 qui fait actuellement l'objet d'une extension, de sorte que cette activité a été reportée au troisième trimestre 2024. ii. Le Plan d'action régional sur le mercure débutera au troisième trimestre 2024 dans le cadre du projet ISLANDS Pacific. Un projet a été préparé en prévision d'un démarrage au troisième trimestre, conformément au budget 2024 approuvé pour le projet. iii. Le développement de Codes de pratique régionaux sur les déchets dangereux est une activité prévue pour 2025 dans le cadre du projet ISLANDS Pacific. <p>2) L'adoption des lignes directrices techniques élaborées par les conventions BRS sera à l'ordre du jour de la dixième réunion du CCST de la Convention de Waigani, prévue en octobre 2024.</p> <p>3) Coordination avec le groupe de travail sur les déchets nucléaires du CORP par l'intermédiaire du SFIP pour la collaboration et les ressources pour financer l'évaluation. Un projet de mandat pour un cabinet de consultants chargé de l'évaluation a été préparé.</p>

Mesures prises sur les questions soulevées

31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

<p>Point 9.4.1 de l'ordre du jour : Optimiser l'utilisation des outils de planification et de surveillance de l'environnement pour renforcer la gouvernance environnementale</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none">1) prend acte du travail abattu par le Secrétariat dans le but de promouvoir et renforcer l'utilisation des outils de planification et de surveillance environnementales afin d'améliorer la gouvernance environnementale dans le Pacifique ; et2) approuve les axes de travail proposés par le Secrétariat pour mobiliser le soutien des Membres, des bailleurs de fonds et des partenaires afin d'obtenir des ressources qui permettront de renforcer la gouvernance environnementale grâce à l'utilisation d'outils de planification et de surveillance de l'environnement	<ol style="list-style-type: none">1) Le Secrétariat a bien progressé dans la promotion et le renforcement de l'utilisation des outils de planification et de surveillance environnementales afin d'améliorer la gouvernance environnementale dans le Pacifique :<ul style="list-style-type: none">• Le Secrétariat travaille avec la Banque mondiale pour amplifier les résultats du Partenariat d'apprentissage du Pacifique pour la durabilité environnementale et sociale (PLP-ESS) par le biais d'un projet régional spécifique sur la gestion des risques environnementaux et sociaux (ESRM). Les discussions ont été positives et se poursuivent avec la Banque mondiale et les Membres sur cette initiative.• Le Secrétariat est en train d'élaborer une ligne directrice pour l'audit environnemental des hébergements touristiques dans le Pacifique afin de guider les opérateurs touristiques et les régulateurs sur l'audit des infrastructures touristiques en vue d'améliorer la durabilité environnementale. Un projet de document a été présenté lors de l'atelier du conseil d'administration de l'Organisation du tourisme du Pacifique (SPTO) et est en cours de finalisation.• Des travaux sont également en cours pour réviser et mettre à jour les indicateurs environnementaux régionaux du PROE afin de mieux les aligner sur le nouveau Cadre mondial pour la biodiversité et sur d'autres processus multilatéraux internationaux. La consultation pour la révision des indicateurs environnementaux régionaux est actuellement en cours.• Des préparatifs sont en cours pour élaborer le prochain rapport régional sur l'état de l'environnement et de la conservation (SOEC) afin de mettre à jour le rapport précédent publié en 2020. Le mandat d'une société de conseil chargée de ce travail a été finalisé. L'élaboration du prochain rapport SOEC dépend de l'examen des indicateurs régionaux (voir ci-dessus) et commencera après l'achèvement de celui-ci.
---	---	---

Mesures prises sur les questions soulevées
31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
		<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat a obtenu un financement du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce (MFAT) pour développer des indicateurs pour la planification spatiale marine (PSM). Un premier document de conception a été élaboré en collaboration avec le MFAT, décrivant la portée, l'approche, le budget et le calendrier de ce travail. La mise en œuvre du projet a débuté. • Le Secrétariat a lancé une nouvelle modalité de formation afin de fournir un renforcement complet des capacités en matière de gestion environnementale. • Le Secrétariat a mis en place une nouvelle modalité de formation pour fournir un renforcement complet des capacités sur les outils de gestion environnementale, y compris l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE), les systèmes d'information géographique (SIG), et la gestion des données environnementales. Un atelier de 5 jours a récemment été organisé avec succès dans les Îles Salomon et un atelier similaire a été organisé au Vanuatu. Il est prévu de reproduire ce modèle de formation aux Kiribati et à Nauru. • Le Secrétariat continue d'utiliser et de promouvoir le Portail environnemental du Pacifique (PEP) et le réseau de portails nationaux de données environnementales et d'outils connexes pour rassembler et cataloguer les ensembles de données environnementales actuellement déployés pour mettre à jour les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) nationaux, régionaux et mondiaux et les priorités qui s'y rapportent.
<p>Point 9.4.2 de l'ordre du jour : Renforcement de la gouvernance des océans</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte du travail du Secrétariat sur la gouvernance des océans pour les Membres et la région ; et 2) demande au Secrétariat d'élaborer un cadre stratégique régional visant à renforcer ses capacités en matière de gouvernance des océans, en consultation avec les Membres et les partenaires, tels que le CORP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Cadre de gouvernance des océans en est actuellement à sa deuxième version, élaborée en interne par la conseillère en planification stratégique du PROE, Mme Melanie Bradley, avec l'aide de l'Équipe bleue du PROE.

Mesures prises sur les questions soulevées

31^{ème} Conférence du PROE (7-9 septembre 2023)

Point de l'ordre du jour	Décisions de la réunion/Demandes des Membres	Principales mesures effectuées
<p>Point 9.4.3 de l'ordre du jour : Transposer à plus grande échelle les conclusions et les résultats du programme ACP-MEA 3</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) prend acte des résultats de la mise en œuvre de la troisième phase du projet ACP-MEA à ce jour ; et 2) approuve l'élaboration par le Secrétariat d'une proposition de quatrième phase du projet ACP-MEA en partenariat avec les pays Membres et les bailleurs de fonds, devant être présentée lors de la réunion du Conseil exécutif qui se tiendra en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • La proposition de projet pour la phase 4 du projet ACP AME est actuellement en cours d'élaboration et sera présentée à la 32^e Conférence du PROE en 2025. La troisième phase actuelle est prolongée jusqu'en décembre 2025.
<p>Point 10.1 de l'ordre du jour : Projet de Plan de mise en œuvre des performances (PIP) 2024-2025 et Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire (CPSPT)</p>	<p>La Conférence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) approuve le Plan de mise en œuvre des performances 2024-2025 (PIP4) ; et 2) prend acte de l'actualisation du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire 2022-2023 et invite les Membres du Pacifique insulaire à confirmer leur intérêt à entamer la procédure CPSPT dans leurs pays respectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Les îles Cook, les Kiribati et Nauru ont demandé le lancement des CPSPT à la suite de la 31^e CP. Des missions ont été entreprises aux îles Cook et à Nauru pour lancer leurs CPSPT et engager des consultations à leur propos, et les projets sont en cours de finalisation. Un courrier a été envoyé aux Kiribati pour demander le lancement du processus de CPSPT.